

**Agence de Régulation des Télécommunications (ART)
STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT**

INTRODUCTION

Les progrès de la civilisation moderne, particulièrement dans le domaine de la science et de la technologie permettent une production de plus en plus d'énergie utilisable dans presque tous les domaines de la vie. Ces énergies générées ont des potentiels d'applications assez variés surtout celles produites par les courants à hautes fréquences.

L'énergie électromagnétique, une forme d'énergie des courants à hautes fréquences, est fréquemment utilisée dans le domaine des télécommunications, des applications scientifiques, des utilitaires (four à micro-ondes) et en médecine.

Les possibilités offertes par l'énergie électromagnétique (avec son utilisation comme moyen de communication dans la radio, la téléphonie cellulaire, les communications par satellite et la télévision) engendrent une prolifération d'appareils électroniques. Ces appareils rayonnent de plus en plus d'énergie et provoquent en même temps une perturbation du spectre électromagnétique naturel, des interférences et parfois des effets indésirables sur l'organisme biologique.

Il est indispensable de partager judicieusement et d'utiliser efficacement le spectre de fréquence disponible mais aussi de normaliser les équipements de télécommunication.

Il s'avère alors utile voire nécessaire de disposer d'une structure de régulation autonome capable de superviser, de contrôler et de gérer les télécommunications ; de protéger et de défendre les intérêts des consommateurs ; et d'appliquer et de faire respecter les lois et règlements en vigueur.

La structure de régulation, pour bien mener sa mission avec efficacité, aura besoin d'un certain nombre de règles qui définissent les rapports entre elle et les différents acteurs du secteur des télécommunications ; entre les acteurs eux-mêmes ; et enfin les rapports entre les acteurs et les consommateurs.

Le travail, présenté ici, est une initiative du Comité Technique Télécommunications (CTT) de la Société Sénégalaise des Scientifiques et Ingénieurs au Canada (S3IC). C'est une contribution à tous ces défis qui se posent aujourd'hui au secteur des télécommunications au Sénégal.

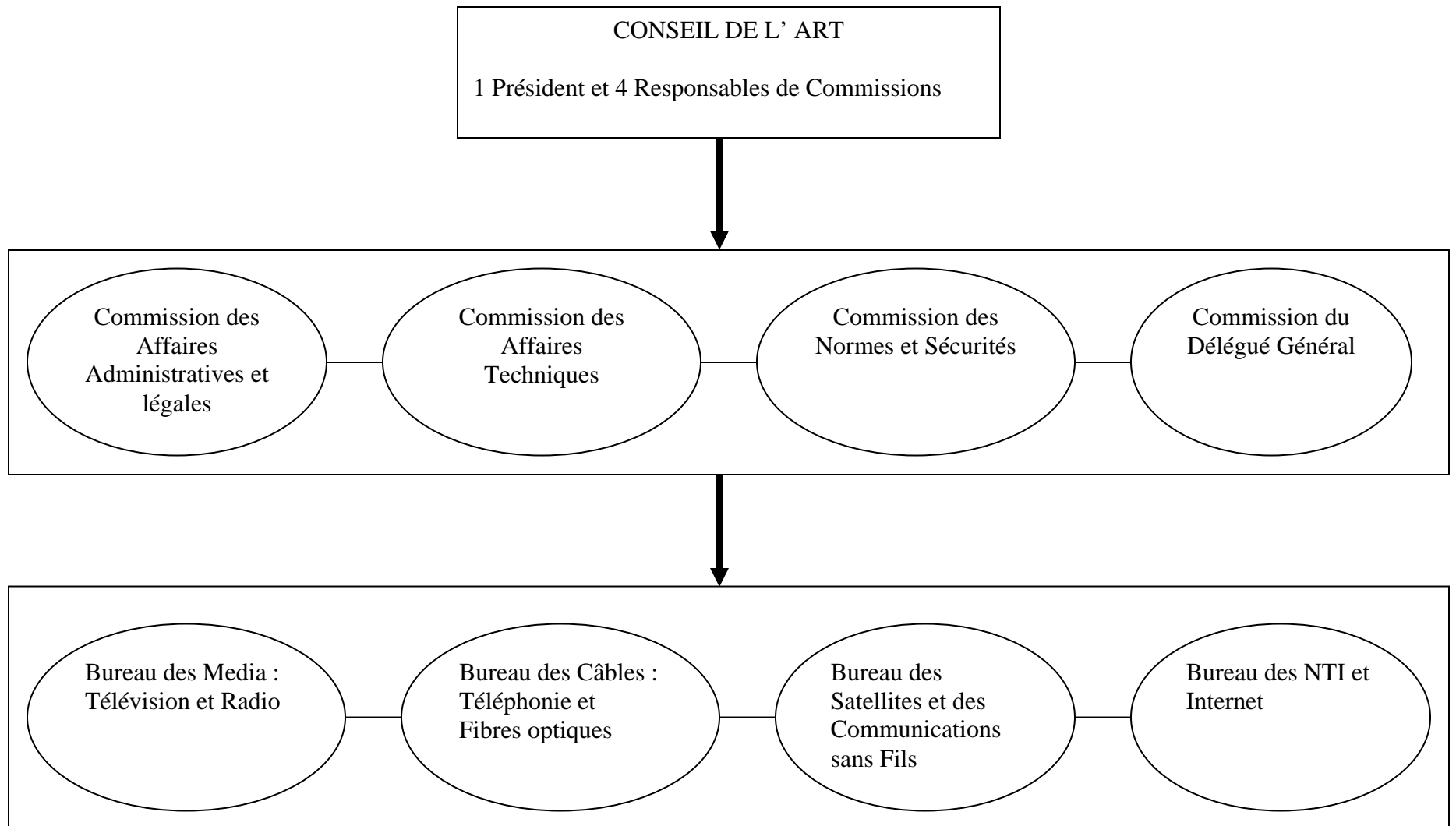
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les cinq membres du conseil ne doivent avoir à aucun moment des intérêts dans des compagnies de télécommunication.

Pas plus que trois membres du conseil peuvent appartenir au même parti politique.

L'ART doit être une structure homogène assurant une collaboration entre les différentes parties qui la composent.

ORGANIGRAMME ART



FONCTIONNEMENT ART

La structure de l' ART est à trois paliers qui sont le CONSEIL, les COMMISSIONS et les BUREAUX.

Le CONSEIL :

Il gère et assure le bon fonctionnement de l' ART.

Les COMMISSIONS :

Chacune des quatre commissions est chargée d'un aspect spécifique du fonctionnement de L' ART,

Les BUREAUX :

Chacun des quatre bureaux est responsable d'un domaine technique des télécommunications

Le Conseil fait appel aux commissions.

Les commissions se réfèrent aux bureaux pour les questions techniques sous la supervision et la coordination de la Commission des Affaires Techniques.

Les bureaux sont constitués de compétences sénégalaises et de consultants étrangers, si nécessaire.

Les bureaux peuvent être composés de membres permanents ou constitués au besoin.

CONSEIL de l' ART

L' ART est dirigé par un conseil composé de 5 membres : Un président et quatre responsables de commissions.

Le Chef de l'Etat nomme le président du conseil ainsi que le responsable de la commission des affaires administratives et légales et de la commission des affaires techniques.

Le Délégué général et le responsable de la commission des normes et sécurités sont nommés par l'Assemblée Nationale.

COMMISSIONS

Commission des Affaires administratives et légales

**Remarque : Dirigée par un juge ou avocat de préférence*

Gère les affaires administratives et légales

Définit les lois et règlements en matière de télécommunication

Administre les plaintes et conflits

Communique avec les medias et autres parties

Commission des Normes et Sécurités

**Remarque : Toute application technologique importée doit répondre aux normes du pays d'origine ou fournir un rapport de test détaillé spécifiant les critères non respectés dans son pays d'origine*

Société Sénégalaise des Scientifiques et Ingénieurs au Canada (S3IC)

Assure le respect des Normes en télécommunication et la sécurité de la population quant à l'utilisation des technologies de télécommunication.

Gère le spectre de fréquence

Gère les communications dans le domaine gouvernemental (sécurité de certaines communications) et des Urgence (Pompiers et autres).

Commission des Affaires Techniques

Supervise et coordonne toutes les questions d'ordre technique reliées au secteur des télécommunications et traitées par les bureaux.

Commission du Délégué général

Assure l'intégrité et la transparence dans la gestion de l' ART.

Participe aux plaintes, investigation et Audit

Présente les opportunités d'affaires en télécommunication à la population

Présente le fonctionnement de l' ART à la population

BUREAUX

Bureau des Media : Télévision et Radio

Responsable des questions techniques des domaines de la Télévision et des Radio

Bureau des Câbles : Téléphonie et fibres optiques

Responsable des questions techniques du domaine des communications câblées

Bureau des Satellites et des Communications sans Fils

Responsable des questions techniques du domaine des communications sans fils et des satellites

Bureau des Nouvelles Technologies de l'Information (NTI) et Internet

Responsable des questions techniques du domaine des NTI et Internet